

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2024, à 20 h 00, à la salle du conseil, située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon.

Présents : M. Gérard Grenier, maire. MM. Alain Fradette, Gérald Ruel et Patrick Bacon, conseillers. Mmes Chantal Gagné et Valérie Simard, conseillères.

Absente : Mme Jocelyne Bérubé, conseillère.

Les membres présents forment le quorum ; la séance est présidée par M. Gérard Grenier, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon. Mme Cintia Fontaine, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2024-09-138 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour rédigé ainsi en laissant l'article divers ouvert :

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

1. Ouverture de la rencontre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024
4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024
5. Présentation et approbation des comptes au 30 août 2024
6. Période de questions réservée au public (10 minutes)
7. Demande location de salle gratuite, dards
8. Achat terrain secteur parc Parent et nomination pour signature
9. Attribution du contrat de déneigement 2024-2027
10. PESCA, phase 2, terrain 56 rue de l'Église
11. Municipalité demande à la MTQ de s'occuper de sa berce spondyle
12. Mandat étude géotechnique-travaux rang A et rang de l'Écluse, 2025
13. Dépôt au programme d'aide à la voirie, PAVL, ponceaux 2025
14. Adoption d'une nouvelle politique de prévention et de prise en charge du harcèlement
15. Adoption règlement 245-2024, modification zonage, 4-8 logements, secteur Gaudreault
16. Immeubles désignés au droit de préemption
17. Divers
 - 24.01
 - 24.02
18. Rapport des comités
19. Période de questions réservée au public (10 minutes)
20. Levée de la séance

ADOPTÉE

2024-09-139 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2024

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 8 juillet 2024, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2024-09-140 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2024

Il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller, et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 12 août 2024, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2024-09-141 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES AU 31 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffiers-trésorier et des autorisations de paiements de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 12 août 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère, et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

Aucune question n'est adressée au conseil.

2024-09-142 DEMANDE LOCATION GRATUITE – ÉQUIPE DE DARDS

Il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère, et unanimement résolu d'accorder à l'équipe des dards, en partie constituée de joueurs de Lac-au-Saumon, la location gratuite du sous-sol de la salle multifonctionnelle les vendredis soir et ce pour la durée de la saison. Les frais de ménage encourus par cette location seront à la charge de l'équipe des dards.

ADOPTÉE

2024-09-143 ACHAT DE TERRAIN POUR FIN DE PARC – SECTEUR PARC PARENT

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'approuver l'achat du lot 3 652 186 au montant de 1 500\$ à M. Claude Fournier, pour fin de parc.

ADOPTÉE

2024-09-144 NOMINATION REPRÉSENTANT POUR SIGNER LA DOCUMENTATION – DOSSIER ACHAT DE TERRAIN POUR FIN DE PARC -SECTEUR PARC PARENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire l'acquisition du lot 3 652 186 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit signer des documents officiels relativement à l'achat du lot 3 652 186 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère, et unanimement résolu de nommer Mme Cintia Fontaine, directrice générale et trésorière-greffière, représentante de la municipalité afin de signer l'ensemble des documents nécessaires à l'acquisition du lot 3 652 186.

ADOPTÉE

2024-09-145 ATTRIBUTION DU CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS RURAUX 2024-2027

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçue deux soumissions conformes aux exigences pour l'entretien des chemins ruraux pour 2024-2027 au montant (taxes incluses) de :

- | | |
|--|----------------|
| - Les entreprises L. Michaud et fils (1982) inc. | 1 384 800.29\$ |
| - C. Paquet 9261-9923 Québec inc. | 994 533.75\$ |

CONSIDÉRANT QUE la municipalité applique l'attribution de ses contrats au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et unanimement résolu d'attribuer le contrat d'entretien d'hiver des chemins ruraux 2024-2027 à l'entreprise C. Paquet 9261-9923 Québec Inc. au montant de 994 533.75\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

2024-09-146 FIN DES PROCÉDURES –ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PHASES 2-56 RUE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 de l'évaluation environnementale effectué par la firme de consultant PESCA démontre des risques significatifs de contamination du sol et de l'eau souterraine par les éléments suivants :

- Métaux
- Hydrocarbures pétroliers
- Composés organiques volatils
- Hydrocarbures aromatiques polycycliques
- Acides

CONSIDÉRANT la forte probabilité qu'un réservoir à essence de type commercial puisse être enfoui dans le sol ;

CONSIDÉRANT les frais élevés pour une évaluation environnementale plus avancées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et unanimement résolu de mettre fin aux procédures d'évaluations environnementales en lien avec le terrain du 56 rue de l'Église.

ADOPTÉE

2024-09-147 DEMANDE AUPRES MTQ- BERCE SPONDYLE

CONSIDÉRANT QUE la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) est une obligation réglementaire. La berce commune (sphondyle, *Heracleum sphondylium*) est sur la liste des espèces prioritaires du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-au-Saumon a pris l'engagement de mettre en œuvre des actions concrètes pour contrôler et/ou éradiquer les colonies au sein de ses limites territoriales ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-au-Saumon présente au MTQ l'ensemble des informations utiles à l'évaluation des traitements et/ou l'ensemble des preuves justificatives des traitements ayant eu lieu sur l'emprise de la voirie du MTQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu que la municipalité de Lac-au-Saumon demande la collaboration et/ou contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le traitement des colonies de la berce sphondyle (*Heracleum sphondylium*) aux lieux suivants :

- de chaque côté de la route 132
- sur la rue Saint-Edmond, côté chemin de fer

Les traitements prévus par la municipalité pour ces colonies comprennent les actions suivantes :

- Traitements prévus (arrachage manuelle, traitement chimique, traitement à la pelle mécanique, bâchage, etc.).

ADOPTÉE

2024-09-148 ADJUDICATION DU MANDAT 7.3-7000-24-43 ÉTUDES GÉOTECHNIQUES 2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon prévoit exécuter des travaux de voirie sur le rang de l'Écluse et sur le rang A ;

CONSIDÉRANT qu'une étude géotechnique est requise pour que le Service de génie de la MRC de La Matapédia soit en mesure d'effectuer la conception des plans et devis ;

CONSIDÉRANT que le Service de génie de la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public regroupé ;

CONSIDÉRANT que les fournisseurs suivants ont déposés des soumissions dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir :

- Englobe ;
- Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup LER

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est faite sur la base du soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage à la suite de l'analyse des propositions par le comité de sélection ;

CONSIDÉRANT que la firme ayant obtenue le meilleur pointage final, est la firme Englobe dont le pointage final est de 6.01 et le montant global de la soumission 242 528,27 \$ (taxes incluses) ;

CONSIDÉRANT que le prix soumis par le soumissionnaire est dans l'ordre de prix de l'estimation soumise antérieurement aux municipalités par le Service de génie de la MRC ;

Considérant Que tout membre du conseil municipal, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller, et unanimement résolu :

1. D'octroyer le mandat 7.3-7000-24-43 Études géotechniques 2024 à la firme Englobe au montant de 22 773.67\$ (taxes incluses) pour le mandat spécifique de la municipalité.
2. D'autoriser Mme Cintia Fontaine, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-au-Saumon tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

ADOPTÉE

2024-09-149 DÉPÔT AU PRAGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL – VOLET REDRESSEMENT

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDUQUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDUQUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, Mme Cintia Fontaine représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Lac-au-Saumon :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière,

- confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur,
- reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée,
- certifie que Mme Cintia Fontaine est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

2024-09-150 ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-au-Saumon a adopté une telle politique le 9 septembre 2024 (résolution n° 2024-09-150) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-au-Saumon s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-au-Saumon ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU' il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérald Ruel, conseiller et résolu à l'unanimité de :

QUE la municipalité de Lac-au-Saumon abroge la politique annexée à son programme de prévention santé et sécurité au travail :

QUE la municipalité de Lac-au-Saumon adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail* :

ADOPTÉE

2024-09-151 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 245-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 48-2002 (4 À 8 LOGEMENTS-SECTEUR GAUDREULT)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon est régie par le Code municipal et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 48-2002 de la Municipalité de Lac-au-Saumon a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité entend modifier son règlement de zonage afin d'augmenter le nombre de logements maximum de 4 à 8 pour la zone 30 Cc ;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande visant à ce que le règlement contenant la disposition prévue dans le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de n'a été reçue ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 8 juillet 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 245-2024 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À LAC-AU-SAUMON, CE 09 SEPTEMBRE 2024

2024-09-152 AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut, en vertu du chapitre 25 du projet de loi numéro 37, exercer un droit de préemption sur tout immeuble qu'elle souhaite acquérir à des fins municipales, à l'exclusion d'un immeuble qui est la propriété d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 12 août 2024, du Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la municipalité de Lac-au-Saumon (Règlement 246-2024) ;

CONSIDÉRANT QUE ce droit ne peut être exercé qu'à la suite de l'inscription d'un avis d'assujettissement au droit de préemption au registre foncier ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite assujettir au droit de préemption certains immeubles de Lac-au-Saumon, lesquels sont situés aux adresses suivantes :

- 979 rang des Acadiens
- 0 chemin de l'Ermitage
- 146 chemin de l'Ermitage
- 144 chemin de l'Ermitage
- 142 chemin de l'Ermitage
- 140 chemin de l'Ermitage
- 138 chemin de l'Ermitage
- 136 chemin de l'Ermitage
- 134 chemin de l'Ermitage
- 132 chemin de l'Ermitage
- 130 chemin de l'Ermitage
- 128 chemin de l'Ermitage
- 126 chemin de l'Ermitage
- 124 chemin de l'Ermitage
- 122 chemin de l'Ermitage
- 120 chemin de l'Ermitage
- 118 chemin de l'Ermitage
- 116 chemin de l'Ermitage
- 114 chemin de l'Ermitage
- 112 chemin de l'Ermitage
- 110 chemin de l'Ermitage
- 108 chemin de l'Ermitage
- 106 chemin de l'Ermitage
- 104 chemin de l'Ermitage
- 102 chemin de l'Ermitage
- 100 chemin de l'Ermitage
- 98 chemin de l'Ermitage
- 88 chemin des Huards
- 0 rang des Acadiens
- 100 chemin de s Huards
- 102 chemin des Huards
- 104 chemin des Huards
- 106 chemin des Huards
- 108 chemin des Huards
- 110 chemin des Huards
- 114 chemin des Huards
- 0 chemin de l'Ermitage
- 112 chemin des Huards
- 0 rue Saint-Edmond
- 0 rue Bouillon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère, et unanimement résolu d'inscrire au registre foncier un avis d'assujettissement au droit de préemption pour les lots ci-bas spécifiés, ainsi que pour les fins municipales ci-bas décrites :

Les lots suivants pour fin de protection de la source d'eau potable, de conservation de l'environnement, d'un espace naturel, conservation et utilisation d'infrastructure publique et service d'utilité publique.

Adresses	Matricules	Lots	Propriétaires
979 rang des Acadiens	1661-38-2630	3 413 293	Daniel Gauthier
0 chemin de l'Ermitage	1761-18-0279	3 413 289	Sylvie Turbide
146 chemin de l'Ermitage	1661-88-8892	3 414 310	Mario McNicoll
144 chemin de l'Ermitage	1661-88-7631	3 414 309	Mario McNicoll
142 chemin de l'Ermitage	1661-87-5070	3 414 308	Naïda Beaujean
140 chemin de l'Ermitage	1661-87-3910	3 414 307	Mélanie Dion
138 chemin de l'Ermitage	1661-86-4759	3 414 306	Mélanie Bérubé / Francis Lemieux
136 chemin de l'Ermitage	1661-86-6410	3 414 304	Laurie-Claire Gonthier / Yannick Lamoureux
134 chemin de l'Ermitage	1661-85-7761	5 598 883	Mélanie Bergeron / Patrick Duguay
132 chemin de l'Ermitage	1661-85-8008	3 414 303	Francis Caron
130 chemin de l'Ermitage	1661-84-8055	3 414 300	Rosaire Coté / Marielle Cumming
128 chemin de l'Ermitage	1661-84-8704	3 414 301	Maude Dechamplain
126 chemin de l'Ermitage	1661-93-1633	3 414 297	Fernande Lavoie
124 chemin de l'Ermitage	1661-92-296	3 414 296	Raymonde D'Aoust / Luc Tremblay
122 chemin de l'Ermitage	1661-92-0820	3 414 295	Janine Leblanc
120 chemin de l'Ermitage	1661-81-7380	3 414 294	Jean-Louis Rochette
118 chemin de l'Ermitage	1661-81-4440	3 414 293	Wilfrid Fougères
116 chemin de l'Ermitage	1661-81-0419	3 414 292	Carmen Arguin
114 chemin de l'Ermitage	1661-71-5524	3 414 291	Carmen Arguin
112 chemin de l'Ermitage	1661-71-0242	3 414 290	Jérémie Côté
110 chemin de l'Ermitage	1661-61-4439	3 414 289	Nathalie Couturier / Régis Dionne
108 chemin de l'Ermitage	1661-51-9425	3 414 288	Anne-Marie Lagace
106 chemin de l'Ermitage	1661-51-5202	3 414 287	Raynald Gignac
104 chemin de l'Ermitage	1661-50-1063	3 414 286	Karine Turbide
102 chemin de l'Ermitage	1661-40-5544	3 414 285	Serge Charest
100 chemin de l'Ermitage	1661-30-9118	3 414 284	Réal Harton / Sylvie Roberge
98 chemin de l'Ermitage	1661-30-1373	3 413 924	Sylvain Marchand
88 chemin des Huards	1661-12-2114	5 088 015/6 468 376/6 468 377/6 468 378/6 468 379	Josée Cormier / Francis Paquet
0 rang des Acadiens	1661-62-6233	3 652 185	Gervais Turbide
100 chemin de s Huards	1661-34-6259	5 088 012	David Poirier
102 chemin des Huards	1661-35-7110	5 088 011	David Poirier
104 chemin des Huards	1661-35-9258	5 088 010	Christine Dubé / Francis Vadnais
106 chemin des Huards	1661-45-2896	5 088 009	Guyline Doiron / David Roy
108 chemin des Huards	1661-46-8623	5 088 008	Christine Dubé / Francis Vadnais
110 chemin des Huards	1661-46-9181	5 088 007	Isabelle Lévesque
114 chemin des Huards	1661-57-7264	5 088 006	Isabelle Richard / Timo Rissanen
0 chemin de l'Ermitage	1661-77-3839	3 414 294	Gervais Turbide
112 chemin des Huards	1661-66-7089	3 414 305	Josée Cormier / Francis Paquet

Le lot suivant pour fin de protection de l'environnement et d'espace naturel.

0 rue Saint-Edmond	1665-61-3098	3 414 893	Jean Brillant
--------------------	--------------	-----------	---------------

Le lot suivant pour fin d'habitation, d'espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc, pour fin d'activité communautaire, de développement économique local conformément au chapitre III de la Loi sur les compétences municipales.

0 rue Bouillon	1664-27-9130	3 414 733	Fabrique de Saint-Edmond
----------------	--------------	-----------	--------------------------

ADOPTÉE

POINT D'INFORMATIONS ET DIVERS

RAPPORT DES COMITÉS:

Les membres du conseil font le point sur les projets et dossiers en cours des différents comités sur lesquels ils sont impliqués.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

- Prise d'eau potable
- Berce spondyle

2024-09-153 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'approuver la levée de la séance, il est 20h34.

ADOPTÉE

Je, Gérard Grenier, maire de la Municipalité de Lac-Au-Saumon, approuve les résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024. En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

Gérard Grenier, maire

**Cintia Fontaine, Directrice générale
Greffière-trésorière**